



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°92/2013
DU 15 OCTOBRE 2013**
Approuvant la délibération
n°65/2013 du 27/9/2013
relative à la décision
modificative n°1 du budget
de l'Office de gestion de la
Crèche de Pirae - Tama Here
pour l'exercice 2013

L'an deux mille treize, le quinze octobre à neuf heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette
fonction.

Etaients présents :

Date de convocation :
08 octobre 2013
Date d'affichage :
08 octobre 2013

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

15 Octobre 2013

Affichage de la présente
délibération le :

23 OCT. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth		X	Elisa YAO THAM SAO
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	Audrey DU SOUICH
23	TAVAE Imelda	X		
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre		X	Théodore TETUAETARA
31	DOOM Yves		X	
32	TIRAO Aldo		X	William BENNETT
33	EBB-RAIOAOA Marie		X	Béatrice VERNAUDON
		18	15	5

DELIBERATION N°92/2013 DU 15 OCTOBRE 2013

Approuvant la délibération n°65/2013 du 27 septembre 2013 relative à la décision modificative n°1 du budget de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here pour l'exercice 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles L1612-4 et suivants ainsi que l'article L 2224-2 ;
- VU l'arrêté HC/IDV du 19 avril 2006 modifié approuvant l'application de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2006 par l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ;
- VU la délibération n°35/72 du 14 septembre 1972 modifiée portant création d'un « Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here » ;
- VU la délibération n° 104/2005 du 15 décembre 2005 portant nomination du directeur de la régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here » ;
- VU la délibération n°14/2013 du 14 mars 2013 modifiée portant approbation du budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°60/2013 du 28 mai 2013 approuvant la délibération n° 57/2013 du 26 avril 2013 relative au budget primitif pour l'exercice 2013 de l'Office de Gestion de la crèche de Pirae – Tama Here
- VU la délibération n°82/2013 du 25 septembre 2013 autorisant l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama here ;
- VU l'avis budgétaire n°2013-0001 du 25 janvier 2013, les avis n°2013-0002 et n°2013-0003 du 19 juillet 2013 et l'avis n°2013-0008 du 18 septembre 2013 de la CTC
- VU le courrier n°1748-13/CRECHE/107 du 11 juillet 2013 de la Directrice de l'Office ;
- VU le courrier n°876-1 du 22 août 2013 adressé au Président de la CTC ;
- VU le courrier n°886-13 du 29 août 2013 adressé au Ministre de la solidarité ;
- VU les premières rencontres avec la Chambre Territoriale des Comptes, le Ministère de la solidarité et la Direction des Affaires Sociales ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Considérant la démarche d'accompagnement de la commune de Pirae dans le cadre du redressement pluriannuel du budget de l'Office de gestion de la crèche de Pirae Tama Here ;

Considérant que la première subvention octroyée par la commune a été intégrée dans le budget de l'Office par une décision modificative du budget ;

Considérant qu'il est nécessaire, selon les dispositifs en vigueur, d'approuver cette délibération pour la rendre exécutoire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15/10/2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

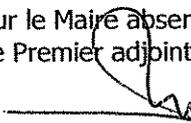
ADOpte :

Article 1^{er} : La délibération n°65/2013 du 27 septembre 2013 relative à la décision modificative n°1 du budget de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here pour l'exercice 2013, jointe en annexe, est approuvée.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint



Mairai SUN

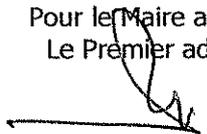


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

21 OCT. 2013
Le.....

et publication du **23 OCT. 2013**

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint



Mairai SUN

